

## Formulaire de demande d'aménagements raisonnables

Année académique 2024-2025

Les modalités relatives à la demande et à l'octroi d'aménagements raisonnables en raison de la reconnaissance d'un handicap, d'un trouble ou d'une maladie invalidante sont définies par le [décret du 30 janvier 2014](#) ainsi que par les articles 238 à 242 du Règlement des études de l'erg.

Ce formulaire accompagné des documents visés en page 3 doivent être remis au Service d'accueil et d'accompagnement (SAA) au plus tard :

- Le **15 octobre** pour le 1<sup>er</sup> quadrimestre,
- Le **1er mars** pour le 2<sup>ème</sup> quadrimestre.

Les demandes introduites après ces dates ne seront prises en considération que si elles sont dument justifiées.

La confidentialité des informations de même que des pièces justificatives annexées à ce formulaire est assurée.

**Service d'accueil et d'accompagnement** : wendy.ruymen@erg.be

### Coordonnées de l'étudiant.e

**NOM** .....

**Prénom** .....

**Adresse** .....

.....

.....

**Email** .....

**Téléphone** .....

**Année** .....

**Orientation** .....



## Documents probants à fournir

1/ Pour que votre situation soit reconnue et que vous puissiez bénéficier des aménagements raisonnables les plus adéquats, il est nécessaire de fournir en annexe à ce formulaire :

- Soit, la décision d'un organisme public chargé de l'intégration des personnes en situation de handicap (AViQ, PHARE, etc.),
- Soit, un rapport circonstancié au niveau de l'autonomie du demandeur au sein de l'Erg établi par un spécialiste dans le domaine médical ou par une équipe pluridisciplinaire datant de moins d'un an au moment de la demande. *Par exemple :*
  - Un rapport établi par un-e logopède ou un-e neuropsychologue,
  - Un rapport médical établi par un-e spécialiste, un-e médecin, un-e psychiatre/psychologue.

Il ne s'agit pas d'un certificat médical mais bien d'un **rapport détaillant la situation et les aménagements recommandés** par le/la professionnel.le de santé. Ce rapport doit permettre à l'erg de statuer sur la reconnaissance de votre statut et de statuer sur les aménagements à mettre en place.

2/ A titre informatif, si vous avez bénéficié d'aménagements raisonnables durant vos études secondaires :

- La décision d'une école secondaire détaillant les aménagements raisonnables auquel l'étudiant-e a eu droit durant sa scolarité.

3/ L'étudiant-e est libre de fournir tout autre document probant de nature à éclairer sa demande.

Ⓟ Liste des documents annexés à ce formulaire :

.....  
.....  
.....  
.....

Je marque mon accord pour que les informations et documents de ce formulaire soient versés à mon dossier étudiant au sein de l'Erg :

- Oui  
 Non

Par la présente, je soussigné-e .....  
déclare que toutes les informations et documents fournis sont corrects et véritables.

Fait à ..... le .....

Signature de l'étudiant-e<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Si l'étudiant-e est mineur-e d'âge, le/la représentant-e légal-e de l'étudiant-e doit également signer ce formulaire.